



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules



Copie à :
Chrono
Comité directeur
Conseillers techniques

adresse
63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

téléphone
04 78 52 22 22

internet
www.ffsb.fr

email
daf@ffboules.fr

numéro SIRET
779 825 744 00039

code NAF
9312 Z

Bernard DAUBARD
Président de la F.F.S.B

à

Mme, MM. les Présidents de LBR
Mmes, MM. les Présidents de CBD

Réf : BD/XM/011

Objet : Acomptes 2021/2022

Villeurbanne, le 27 janvier 2022

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,

Dans le prolongement de mes déclarations d'intentions à l'Assemblée générale et en plein accord avec notre Comité directeur et notre Directeur technique national, je me retourne vers vous pour la mise en place de notre plan de développement basé en partie sur la professionnalisation de notre encadrement au niveau local.

Lors des deux dernières sessions de C.Q.P. (Certification de Qualification Professionnelle), nous avons formé depuis 2019 dix stagiaires. Malgré l'obtention de leur diplôme, certains d'entre eux restent sans emploi. Depuis la semaine dernière, 7 apprentis sont entrés en formation du Brevet Professionnel BPJEPS. Au cours de leur cursus, ils passeront aussi le C.Q.P. animateur bouliste. Pour cette session, il est possible d'adjoindre d'autres stagiaires pour cette nouvelle formation CQP qui débutera au moins d'avril. Elle se déroulera à Bagnols sur Cèze. Nous vous sollicitons pour savoir si vous voulez vous impliquer dans ce dispositif. Vous trouverez ci-joint des informations concernant ce diplôme dans l'annexe 1. Des aides financières pour les animateurs de bouledrome sont prévues dans le budget fédéral. Elle s'échelonne sur 4 années pour un emploi à temps partiel d'un total d'heure maximal de 360h. Si les durées du contrat sont en dessous de ce temps maximal, la dotation se fera au prorata de sa durée effective.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total sur 4 ans
Temps maximal de 360h	3 000 €	3 000 €	1 500 €	1 500 €	9 000 €

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Sébastien Charousset, en charge de dossier (06 62 63 18 13 - s.charousset@ffboules.fr).

Tous ces nouveaux diplômés vont arriver sur le « marché » de l'emploi sportif grâce à notre implication et à notre financement. Cette formation de professionnels ne servira à rien si nous ne proposons pas des missions rémunérées pour ces éducateurs sportifs pour assurer les actions dans le domaine de la Boule santé, la Boule adaptée, la Boule entreprise, le Baby Boule, l'initiation et le perfectionnement des adultes déjà pratiquant, tant de nouveaux services que nous nous devons de proposer à l'avenir, parfois payant d'ailleurs pour assurer le financement de ces emplois.

Je vous informe qu'un webinaire dans le cadre des « lundis de la Fédé » sera organisé le lundi 7 février de 18h30 à 20h00 sur cette thématique. Vous recevrez prochainement les modalités d'inscription à cette réunion en visio-conférence.

Pour le financement, les projets engagés par ces éducateurs professionnels peuvent faire l'objet de demande de subvention auprès de l'A.N.S. (Agence National du Sport). Pour cela nous devons ensemble aider nos A.S.B. à utiliser leur compte ASSO (à le créer le cas échéant). Vous trouverez dans le lien en dessous toutes les informations pour créer un compte-asso. Hervé Clauzier (06 30 18 34 77 h.clauzier@ffboules.fr) de la Direction Technique Nationale est à votre disposition pour vous conseiller dans ce domaine.

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Je vous informe qu'un webinaire 2 dans le cadre des « lundis de la Fédé » sera organisé le lundi 28 février de 18h30 à 20h00 sur le thème « Intérêt du compte asso et aides à la création » Il sera suivi le lundi 28 mars par le webinaire 4 sur « les orientations 2022 pour les demandes de subvention ANS » pour aider les associations à déposer leur dossier de demande de subvention. Vous recevrez les modalités d'inscription à ces réunions en visio-conférence.

Avec ce compte-asso, il est possible de profiter de l'offre « Pass'sport » qui permet le remboursement à hauteur de 50€ des licences pour les jeunes et pour les personnes en situation de handicap. Le bilan actuel renvoyé par notre ministère montre une implication très insuffisante de nos structures. En effet, dans l'**annexe 2**, vous trouverez le classement des fédérations. Vous pouvez encore profiter de ce dispositif jusqu'à la fin du mois de février. Pour toute aide, vous pouvez prendre contact avec le conseiller technique en charge de ce dossier Thierry Mahoudeau (07 80 04 16 17 - t.mahoudeau@ffboules.fr) Vous trouverez les informations sur ce dispositif dans le lien en dessous.

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/le-pass-sport>

Nos bénévoles disparaissent parfois petit à petit ou pour le moins s'épuisent. Il est de notre devoir de responsables de mettre au service de toutes nos associations des plus petites aux plus grandes les moyens humains de cette nouvelle politique. J'attends de nous tous un effort important à la création de fonctions adaptées à ces futurs diplômés qui vont et doivent œuvrer à une nouvelle dynamisation de notre sport.

Toute notre direction technique et moi-même sont à votre disposition pour toute information ou aide que vous jugerez utile.

Conscient que s'impliquer dans une fonction d'employeurs n'est pas toujours évidente, nous envisageons de faire une étude de la faisabilité d'une structure gestionnaire multi-emplois afin de dégager les A.S.B. du poids contraignant de la gestion des emplois.

Je sais pouvoir compter sur vous, et je vous en remercie.

Je vous prie de croire chère présidente, cher président, en mes meilleurs sentiments.



Bernard DAUBARD